



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 41870

Texte de la question

M. Claude Bodin attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la situation du service public du transport dans le département du Val d'Oise, véritable préoccupation pour les usagers empruntant chaque jour les transports en commun. En effet, il constate, depuis plusieurs mois, une sévère dégradation des conditions de transport au départ et à destination de ce département, et plus particulièrement sur la liaison Ermont-Eaubonne-Saint-Lazare. La situation, déjà peu glorieuse, est devenue insupportable : pas un jour ne se passe sans que des incidents n'entachent la régularité du service des trains et ne fassent vivre un calvaire à des milliers de voyageurs. Les trains sont en permanence retardés ou annulés, certains d'entre eux changent de trajet en cours de voyage, des dessertes sont suspendues pour n'importe quelle raison, aussi mineure soit-elle. À cet égard, la journée du 13 janvier dernier est un modèle de ce que vivent quotidiennement les utilisateurs des lignes vers ou partant du Val-d'Oise. Chacun aura retenu que la gare Saint-Lazare a été fermée sans préavis, ni explication rationnelle durant toute la journée, paralysant ainsi une partie des dessertes à destination du département. Il souhaite que les raisons de cette dégradation du service qui concernent les lignes de trains soient connues, et surtout que des mesures d'amélioration soient examinées au plus vite. Il lui demande en conséquence quelles réponses rapides il entend apporter à ces problèmes qui rendent insupportable la vie de milliers de voyageurs qui n'ont pas d'autre choix que de subir chaque jour les aléas des lignes de transport ferroviaires.

Texte de la réponse

L'État, comme la SNCF, s'attache à améliorer la qualité de service offerte aux clients du ferroviaire et à trouver des solutions aux difficultés rencontrées par les utilisateurs du Transilien au cours de leurs déplacements quotidiens. Tout d'abord, pour améliorer la qualité de service des transports collectifs en Ile-de-France, un programme pluriannuel de renouvellement du matériel roulant ferroviaire d'Ile-de-France prévoit notamment la fourniture de 172 rames neuves du transilien pour un montant total de 1,8 milliard d'euros. L'État y contribue à hauteur de 400 millions d'euros et le solde est financé à parts égales, par la SNCF et par le syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), autorité organisatrice responsable de l'organisation, de la coordination et du financement des transports publics en Ile-de-France et donc de l'amélioration de la qualité de service. 40 nouvelles rames seront livrées chaque année. Les premières livraisons de rames à la SNCF interviendront en octobre prochain pour une mise en service commerciale à la mi-décembre 2009, à l'issue de la formation des conducteurs et de vérifications techniques. Les six premières rames livrées seront utilisées en dehors des heures de pointe jusqu'à la fin avril 2010 afin de vérifier leur parfait fonctionnement. 100 nouveaux trains seront mis en service d'ici à la fin 2012, soit 20 % de plus que ce qui était prévu initialement. La livraison de la totalité des 172 rames s'achèvera en avril 2015, avec huit mois d'avance sur les échéances initialement envisagées. 55 de ces rames circuleront sur la ligne de Paris Saint-Lazare pour assurer les dessertes Paris-Mantes-la-Jolie via Poissy et Conflans-Sainte-Honorine, Paris-Ermont-Eaubonne et Paris-Cergy-le-Haut. L'arrivée des premières rames du Transilien sur le réseau de Paris Saint-Lazare interviendra début 2013. Afin de permettre un suivi optimal de la qualité de service offerte aux usagers sur l'ensemble des lignes du réseau francilien, le contrat

d'exploitation signé entre le TIF et la SNCF pour la période 2008-2011 a rehaussé les objectifs de qualité de service. Ces objectifs sont désormais liés à un système d'incitation financière de type bonus-malus. La régularité est analysée de manière plus fine et de nouveaux indicateurs, tels que la ponctualité, l'accueil en gare et la disponibilité des automates de distribution, ont été introduits. En Ile-de-France, le développement des infrastructures constitue une condition indispensable à l'amélioration du fonctionnement des transports collectifs. Le 29 avril 2009, le Président de la République a annoncé la création d'un nouveau réseau de 130 km de lignes nouvelles de métro automatique, destiné à améliorer les déplacements de banlieue à banlieue, à desservir les territoires économiques de la région capitale et à les connecter aux gares TGV et aux aéroports. L'indispensable préparation des déplacements de demain ne se fera pas au détriment de la qualité des transports d'aujourd'hui. C'est pourquoi l'État proposera notamment à la région, en lien avec la RATP, RFF et la SNCF de mettre en place un plan RER qui aura pour objectif la mise en place généralisée d'une desserte cadencée et accélérée sur l'ensemble du réseau RER.

Données clés

Auteur : [M. Claude Bodin](#)

Circonscription : Val-d'Oise (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41870

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2009, page 1270

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6751